



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cimenterie

Question écrite n° 130859

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité d'une politique garantissant les conditions d'une compétitivité équitable dans l'industrie cimentière. Actuellement, l'industrie cimentière française est un acteur majeur de la filière béton. Son modèle, respectueux de l'environnement et fortement générateur de valeur pour l'ensemble de la collectivité, repose en particulier sur une implantation forte dans les territoires, à proximité de ses marchés locaux. Alors même qu'elle est confrontée à une montée des contraintes réglementaires, notamment environnementales, elle doit faire face à de nouveaux entrants extra-européens dont le modèle est basé sur l'importation et qui ne sont pas soumis aux mêmes obligations, ce qui fragilise sa compétitivité et met en danger sa pérennité. Il est de son devoir d'attirer l'attention des décideurs publics sur les implications des dispositifs législatifs et réglementaires pour la compétitivité de l'industrie cimentière française et sur la nécessité de mettre en oeuvre une politique soutenant les conditions d'une compétitivité équitable garantissant la pérennité de cette industrie et son impact positif pour la collectivité. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour le maintien et le développement de cette importante industrie sur notre territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130859

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2372

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)